

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du jeudi 7 octobre 2021 à 18h30**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent — M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé : M. FOURNIER Daniel

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 1/10/2021

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Redevance dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le montant de la redevance fixée par décret, soit pour 2021 la somme de 1 247,46 € pour la commune de Saint Pierre Dels Forcats.

- **Validation des contributions : SIVM – SI abattoirs – SITV**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les participations de la commune aux syndicats intercommunaux :

- SIVM (Fonctionnement : 5 456 €, Investissement : 68 587,52 € + 4 588,84 € de participation complémentaire = 73 176,36 €)
- SI Abattoirs (1 068,60 €)
- SITV (2 271,50 €)

- **Décision modificative**

Une décision modificative (DM) en écriture d'ordre budgétaire est nécessaire pour régulariser une mauvaise imputation concernant le plan de relance FCTVA datant de 2017 et 2018 dans le cadre de remboursement d'emprunt à taux zéro contracté en 2015.

La DM est validée.

- **Régularisation par délibération des indemnités des élus**

Une délibération rectificative corrigeant les taux mentionnés des indemnités des élus en 2020 (23 % à la place de 22,95% et 9% à la place de 8,91%) est acceptée par le conseil municipal.

- **Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit – Participation à l'opération « jour de la nuit »**

Monsieur le Maire expose la volonté de la commune de poursuivre sa politique de réduction de consommation électrique de l'éclairage public initiée en 2019.

Il propose une extinction des lampadaires de toute la commune de minuit à 5 h du matin. Cette mesure a également un impact bénéfique sur la faune locale (oiseaux, chauve-souris et insectes) et elle contribue à réduire notre empreinte carbone.

Ce dispositif sera mis en place à partir du 1^{er} novembre 2021. Début 2022 la population sera consultée pour donner son opinion sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- **Ralentisseurs grand rue et route des pistes**

Régulièrement des voitures roulent à vitesse excessive sur la grand rue et sur la route des pistes.

La solution retenue est la mise en place de ralentisseurs grand rue et route des pistes. L'accord du Conseil Départemental va être sollicité pour la grand rue qui est une route départementale.

Le conseil valide la proposition.



- **Sortie de l'école**

Monsieur le Maire expose le fait qu'il existe un réel danger à la sortie de l'école, à 16h30, pour les enfants qui rentrent seuls, ou ceux dont les parents attendent sur le trottoir d'en face. Ce risque est principalement dû à la présence des cars scolaires et à la conduite imprudente de certains automobilistes.

La directrice de l'école a envoyé un mail aux parents le 4 octobre dernier pour leur demander de venir chercher les enfants dans la cour de l'école et non pas de l'autre côté de la rue.

L'intervention du personnel communal est acceptée par le conseil municipal pour assurer la sécurisation de la traversée de la rue à 16h30 du lundi au jeudi. Le vendredi après-midi, les employés communaux ne travaillant pas, un planning d'intervention des élus doit être étudié.

- **Acquisition de matériel agricole ancien par la commune**

Un habitant de la commune vend du matériel agricole ancien entreposé dans une grange qu'il va rénover.

Le lot se compose d'1 tombereau, 2 faucheuses, 1 charrette et d'1 brabant. Le prix après négociation est de 1 750 €.

Le conseil municipal valide cette acquisition qui pourra être exposée dans le village et ainsi l'embellir.

- **Motion d'opposition au futur contrat d'objectifs et performance Etat – ONF**

Une motion de soutien à l'ONF est prise pour s'opposer aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de performance Etat-ONF.

- **Rapports sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement collectif**

Le conseil municipal approuve les rapports sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement votés en comité syndical du SIAEPA du Cambre d'Aze.

- **Travaux rocher d'escalade**

Un rapport d'expertise datant de mars 2019 a été rendu par R.T.M.

R.T.M. propose la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux.

En signant dès à présent cette convention, les travaux pourront commencer au printemps.

Proposition acceptée par le conseil municipal.

- **Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Local Occitanie (EPF)**

La convention d'anticipation foncière « Centre de village » signée en 2015 arrive à échéance en décembre 2021. Le conseil municipal valide la signature d'une convention opérationnelle avec l'EPF pour une durée de 8 ans, afin de conduire une politique foncière sur le périmètre retenu, comprenant 25 % de logements sociaux.

- **Charte du réseau médiathèques**

La mise en place du réseau de médiathèques présenté en conférence des maires à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes le 17 mai dernier nécessite le vote de la charte du réseau des médiathèques et du règlement intérieur.

La communauté de communes va construire deux médiathèques (Les Angles et Font Romeu) et mettre en réseau toutes les médiathèques et points de lecture du territoire. Le réseau met en place, entre autres, un catalogue commun ainsi qu'une inscription commune à toutes les structures de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal valide la signature de cette charte.

- **Convention d'honoraires avocat**

Monsieur le maire explique l'intérêt pour la commune de signer une convention d'honoraires avec un avocat pour bénéficier d'un appui juridique en cas de besoin. Le conseil accepte la proposition de la SCPA Emeric VIGO pour une année, pour une somme forfaitaire de 5000 € HT.

Dossiers en cours

- **Acquisition Fabre**

Le compromis de vente vient d'être signé. La SAFER a un délai de 2 mois pour donner son avis sur les parcelles non constructibles. L'acte de vente devrait être signé le 16 décembre.

- **Point sur l'aire Camping Car Park**

L'aire de Camping-Car Park a ouvert le 2 juillet 2021.

Des dysfonctionnements concernant l'ouverture de la barrière lors de la sortie des véhicules sont récurrents. Les techniciens de camping-car park tentent de résoudre le problème.

A l'ouverture, le géo référencement de Google positionnait l'aire sur la commune de Bolquère et non de St Pierre. Le problème a été résolu.

La fréquentation est bonne pour une aire qui vient d'ouvrir, les avis des clients sont positifs.

- **Problème de réseau sur la piste du Pla du Cambre**

Un câble de téléphone est visible sur la piste forestière du Pla du Cambre. Ce câble n'a pas été enterré à une profondeur suffisante.

À la suite de notre signalement, un technicien de la SOTRANASA est venu sur site, puis un agent ORANGE. Ces constatations n'ont pas donné lieu à réparation. Apparemment le délai d'intervention d'ORANGE peut aller jusqu'à un an car le câble n'est pas sectionné.

Cependant le problème va s'aggraver, le risque de section de câble va s'accroître.

Monsieur le Maire demande que l'on adresse un courrier à la Préfecture ainsi qu'à ORANGE pour signaler la situation.

- **Régularisations diverses voiries et déclassement de chemins communaux**

Il manque toujours des rapports de bornages de terrains réalisés par AGT, malgré plusieurs relances. Un autre géomètre va être contacté.

Des régularisations de voiries datant de 2014 n'ont pas abouti. Ce dossier va être réétudié afin de le finaliser.

Questions diverses

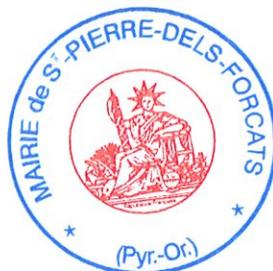
Jean-Marie PINEDE signale la nécessité d'installer une borne à incendie route de la forêt. L'équipe technique de la commune va se mettre en accord avec le SIAEPA pour l'installer rapidement.

Noémie RODRIGUEZ signale qu'une habitante de Saint Pierre donne à la commune une charrette ancienne. Les agents communaux iront la chercher.

Vincent ECHARD signale qu'il faudra reprendre un arrêté règlementant l'accès aux pistes de ski, qu'il serait opportun d'installer un panneau d'interdiction de stationner au départ de la piste forestière ainsi qu'un arrêté règlementant la circulation des quads.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,



La secrétaire de séance,
Noémie RODRIGUEZ,

